

L'annexe aux comptes 2022

Base légale de l'annexe aux comptes de la commune de Bois-d'Amont se fonde sur la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 LFCo (version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021) ainsi que l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2012 OFCo (version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021) et le règlement d'exécution des finances REFin adopté par l'Assemblée communale du 22 mars 2021.

L'annexe aux comptes annuels est composée des éléments suivants (art. 18 LFCo) :

a) REFin art. 3 – Limitation d'activation des investissements (art. 42 LFCo , art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 25'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

b) Les règles et principes régissant la présentation des comptes

1. Loi sur les finances communales LFCo
2. Ordonnance sur les finances communales OFCo
3. Règlement d'exécution des finances REFin
4. Manuel de comptabilité publique MCH2 ainsi que les directives de comptabilité remises par le Service des communes du canton de Fribourg

La présentation des comptes doit refléter une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, ces immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur vénale (coût de remplacement) lors de la clôture des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

Si un actif du PF a subi une perte durable de valeur, il faut l'amortir.

Les ducroires sur les débiteurs doivent être estimés selon des règles déterminées. Les poursuites en cours sont estimées en prenant en compte le risque de pertes, les pertes sont évaluées soit avec un risque de 50 % ou de 100 % et sur le solde des débiteurs un taux de 5 % est pris en compte.

Chaque modification de ces règles doit être justifiée. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux doivent être définis par la commune.

En cas de dérogation à ces règles/modification dans la méthode, celles-ci doivent être expliquées et motivées.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, le coût de remplacement est utilisé pour valoriser le bien au bilan.

Les amortissements de biens du PA s'effectuent selon la directive 04 du Service des communes du canton de Fribourg.

Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. Il est effectué selon les durées définies de la catégorie d'immobilisation du PA.

Si une perte de valeur est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan doit être rectifiée (amortissements non planifiés) et justifiée par des pièces probantes.

Les préfinancements propres pour des biens du PA doivent être prévus au budget de fonctionnement et s'il y a lieu des crédits budgétaires supplémentaires doivent être votés avant le 31 décembre de l'année concernée par la comptabilisation.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes doivent figurer dans un tableau spécifique ci-après (lettre c).

Le mouvement sur le capital propre doit être mentionné dans le tableau spécifique ci-après (lettre c).

Charges et revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des dernières statistiques du canton de Fribourg en tenant compte des départs et arrivés des contribuables.

Ces revenus fiscaux doivent être régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

c) Etat du capital propre (art. 18 al. 1 let. c LFCo)

Tableau permettant de voir les différents éléments composant le capital propre et de leurs variations.

L'excédent de revenus ou de charges ressortant du compte de résultats doit correspondre à la variation totale du capital propre (soit la nature 29).

Les principales variations du capital propre sont dues à (voir annexe A)

d) Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCo)

	Provision pour assainissement CPPEF	
Solde au 01.01.2022	CHF	227'180.72
Constitution	CHF	0.00
Utilisation	CHF	139'834.39
Dissolution	CHF	87'346.33
Situation au 31.12.2022	CHF	0.00

La provision pour l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat a été utilisée en date du 28 février 2022 pour régler la facture de l'Administration des finances concernant le montant de compensation dû par la commune de Bois-d'Amont selon la révision LCP au 1^{er} janvier 2022.

Chaque employeur était responsable de payer la facture que lui enverrait la CPPEF ainsi que pour les coûts des mesures transitoires pour les effectifs relatifs à l'enseignement préscolaire et primaire, au Conservatoire, aux cycles d'orientation ainsi que des établissements subventionnés.

De ce fait, cette provision a été dissoute au 31 décembre 2022 car la facture relative à la prise en charge des coûts résultant de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat a été réglée.

e) Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCo)

Voir annexe B. Tableau des participations

f) Tableau des garanties et cautionnements (art. 18 al. 1 let. e LFCo)

Voir annexe C – Engagements hors bilan 2022

g) Tableau des immobilisations et des placements de capitaux (art. 18 al. 1 let. f LFCo)

Voir annexe D – Tableau des immobilisations

h) Les indications supplémentaires (art. 18 al. 1 let. g LFCo)

- A. L'état de la fortune
- B. L'état des revenus
- C. Les engagements
- D. Les risques financiers

A) L'état de la fortune

29001.00	Financement spécial Approvisionnement en eau (MV)	CHF	560 351.00	3.57 %
29001.01	Financement spécial Approvisionnement en eau (EC)	CHF	147 910.11	0.94 %
29002.00	Financement spécial Traitement eaux usées (MV)	CHF	3 268 225.01	20.80 %
29002.01	Financement spécial Traitement eaux usées (EC)	CHF	1 703 956.33	10.85 %
29003.01	Financement spécial Gestion des déchets	CHF	0.00	0.00 %
29100.08	Fonds forestiers	CHF	248 040.61	1.58 %
29300.00	Préfinancement Complexe communal (chauffage)	CHF	507 000.00	3.23 %
29500.00	Patrimoine administratif, autres	CHF	2 676 648.00	17.04 %
29501.00	Approvisionnement en eau	CHF	0.00	0.00 %
29502.00	Traitement des eaux usées	CHF	0.00	0.00 %
29503.00	Gestion des déchets	CHF	0.00	0.00 %
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes	CHF	5 568 453.92	35.45 %
29900.00	Résultat de l'exercice	<u>CHF</u>	<u>1 029 291.38</u>	<u>6.55 %</u>
	Total de la fortune / capital propre	CHF	15 709 876.36	100.00 %

B) L'état des revenus

4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	CHF	4 896 057.69	43.29 %
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	CHF	649 501.70	5.74 %
4002	Impôts à la source, personnes physiques	CHF	84 641.95	0.75 %
4010	Impôts sur le bénéfice, personnes morales	CHF	82 739.65	0.73 %
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	CHF	-9 734.10	-0.09 %
4021	Impôts fonciers	CHF	460 793.90	4.07 %
4022	Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values	CHF	244 061.50	2.16 %

4023	Droits de mutation et de timbre	CHF	379 455.55	3.35 %
4024	Impôts sur les successions et les donations	CHF	4 992.50	0.04 %
4025	Impôts sur les appareils et distributeurs	CHF	400.00	0.00 %
4029	Encaissement de créances fiscales amorties	CHF	2 995.60	0.03 %
4033	Taxes sur les chiens	CHF	14 925.00	0.13 %
4120	Revenus de concessions	CHF	0.00	0.00 %
4200	Taxes d'exemption	CHF	60 654.50	0.54 %
4210	Emoluments administratifs	CHF	42 414.06	0.37 %
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	CHF	907 962.25	8.03 %
4250	Recettes sur ventes	CHF	56 877.72	0.50 %
4260	Remboursements de tiers	CHF	307 473.50	2.72 %
4390	Autres revenus	CHF	5 978.33	0.05 %
4400	Intérêts des disponibilités	CHF	0.03	0.00 %
4401	Intérêts des créances et comptes courants	CHF	16 825.90	0.15 %
4402	Intérêts des placements financiers à court terme	CHF	2 239.65	0.02 %
4440	Adaptation des titres aux valeurs marchandes	CHF	1 881.00	0.02 %
4470	Loyers et fermages, biens-fonds PA	CHF	467 894.00	4.14 %
4472	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	CHF	70 275.00	0.62 %
4501	Prélèvements sur les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	CHF	55 000.00	0.49 %
4502	Prélèvements sur les legs et fondations comme capitaux de tiers	CHF	5 059.50	0.04 %
4510	Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	CHF	28 514.27	0.25 %
4511	Prélèvements sur les fonds enregistrés Comme capitaux propres	CHF	17 393.79	0.15 %
4601	Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats	CHF	153 384.40	1.36 %
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	CHF	42 038.50	0.37 %
4612	Dédommagements des communes et des syndicats de communes	CHF	713 458.36	6.31 %
4621	Péréquation financière intercommunale			

	instruments des besoins	CHF	113 686.00	1.01 %
4622	Péréquation financière intercommunale instruments des ressources	CHF	493 027.00	4.36 %
4631	Subventions des cantons et des concordats	CHF	431 130.90	3.81 %
4634	Subventions des entreprises publiques	CHF	6 685.00	0.06 %
4660	Amortissement planifié des subventions d'investissements portées au passif	CHF	121 329.70	1.07 %
4699	Redistributions	CHF	794.55	0.01 %
4895	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine admin.	CHF	334 581.00	2.96 %
4910	Imputations internes pour prestations de services	CHF	6 207.50	0.05 %
4920	Imputations internes pour fermage, loyers, frais d'utilisation	CHF	37 200.00	0.33 %
	Total des revenus	CHF	11 310 797.35	100.00 %

C) Les engagements hors bilan 2022

Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	CHF	313 459.90
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-lac français	CHF	802 346.00
Cercle scolaire Bois-d'Amont – Ferpicloz	CHF	0.00
Groupement d'adduction d'eau	CHF	0.00
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gérine-Nesslerera	CHF	511 206.19
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	CHF	558 242.00

D) Gestion des risques financiers

Le Conseil communal avec la collaboration du service des finances sont responsables des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités la commune peut être exposée à des risques financiers :

1. Le risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tier) ne remplisse pas ses engagements. La commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où

- Ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses ;

- Ses créances fiscales sont gérées par la commune qui s'occupe du service contentieux. Par ailleurs, en fonctions des provisions comptabilisées, le risque de pertes devrait être couvert ;
- Ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier.

2. Le risque de liquidités

Le risque de liquidités survient lorsque la commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune facture des acomptes d'impôts dans le courant du mois mai pour l'année en cours. Ces acomptes sont calculés sur la base des dernières taxations fiscales reçues. Ces derniers représentent la grande part du budget (env. 50 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La commune a recours à des emprunts de moyen/long terme pour financer ses investissements. Dans le cadre des obligations de remboursements contractuels liés à ces derniers, la commune pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour couvrir ce risque, la commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

3. Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'encourt une commune ayant une créance ou une dette à taux fixe ou variable face à l'évolution des taux entre la date de l'engagement et la date du règlement de la créance ou de la dette.

Au niveau de ses passifs financiers, la commune considère qu'elle n'est que faiblement exposé au risque de taux d'intérêts dans la mesure où :

- sa dette est contractée en taux fixes
- actuellement les taux sont faibles et sur une durée de 10 ans et plus

La politique de la commune est d'adapter les échéances de sa dette aux objectifs poursuivis.

4. Le risque de change

Il s'agit du risque qui pèse sur la valeur d'une devise par rapport à une autre du fait de la variation future du taux de change.

La commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées, voire nulle.

i) Les indicateurs financiers (art. 18 al. 1 let. h LFCo)

Le MCH2 prévoit l'obligation de calculer 8 ratios. La liste des indicateurs obligatoires figure dans la LFCo (art. 23 LFCo) et la définition de ceux-ci figure dans la l'OFCo (art. 18 OFCo).

Les indicateurs informent sur la santé financière de la commune et permettent des comparaisons entre les communes. Il y a 3 ratios de première priorité et 5 indicateurs financiers de deuxième priorité.

Les indicateurs financiers sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels et sont définis comme il suit :

Les 3 ratios de première priorité

a) Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette nette.

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Valeurs indicatives < 100 % bon
100 - 150 % suffisant
> 150 % mauvais

b) Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des nouveaux investissements.

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens, la part du résultat qui finance les investissements nets.

Valeurs indicatives A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 %, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Cet indicateur varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Haute conjoncture : > 100 %
Cas normal : 80 – 100 %
Récession : 50 – 80 %

c) Part de charges d'intérêts

La part des charges d'intérêts détermine le poids des intérêts des dettes mesuré par rapport aux revenus.

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.

Valeurs indicatives 0 - 4 % bon
4 - 9 % suffisant
> 9 % mauvais

Les 5 ratios de deuxième priorité

d) Dette brute par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus mesure la part des revenus nécessaire à amortir la dette brute.

Cet indicateur est exprimée en pourcent et mesure la part des revenus nécessaire à l'amortissement intégrale de la dette brute ; elle renseigne sur l'importance de l'endettement.

Valeurs indicatives < 50 % très bon
50 – 100 % bon
100 – 150 % moyenA
150 - 200 % mauvais
> 200 % critique

e) Proportion des investissements

La proportion des investissements mesure l'activité au niveau des investissements et son effet sur l'endettement net.

Les investissements bruts sont exprimés en pourcent des dépenses consolidées, afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la commune.

Valeurs indicatives < 10 % effort d'investissement faible
10 – 20 % effort d'investissement moyen
20 – 30 % effort d'investissement élevé
> 30 % effort d'investissement très élevé

f) Part du service de la dette

La part du service de la dette détermine le poids des charges financières induites par les dettes mesuré par rapport aux revenus.

La quotité du service de la dette (charges financières relatives aux intérêts et aux amortissements) détermine la part des charges financières induites par le service de la dette pesant sur le budget ou les comptes. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Valeurs indicatives < 5 % charge faible
5 – 15 % charge acceptable
> 15 % charge forte

g) Dette nette en francs par habitant

La dette nette par habitant permet l'appréciation et l'analyse comparative de l'endettement net.

L'endettement net par habitant est une donnée souvent utilisée pour apprécier l'endettement et permet de comparer les communes disposant d'une capacité financière similaire. La pertinence de cet indicateur dépend toutefois de l'évaluation correcte du patrimoine financier.

Valeurs indicatives < 0 CHF patrimoine net

- 0 – 1000 CHF endettement faible
- 1001 – 2500 CHF endettement moyen
- 2501 - 5000 CHF endettement important
- > 5000 CHF endettement très important

h) Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement caractérise la capacité financière dont dispose la commune.

Il indique quelle proportion de ses revenus la commune peut utiliser pour financer ses investissements.

- Valeurs indicatives**
- > 20 % bon
 - 10 – 20 % moyen
 - < 10 % mauvais

Indicateurs financiers et limite de l'endettement

Des valeurs seuils des indicateurs concernant l'endettement sont définies et une commune ayant dépassé ces limites doit démontrer les mesures afin de rétablir la situation dans un délai de cinq ans (art. 22 LFCo).

L'ordonnance sur les finances communales précise que lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 % (art. 19 al. 1 OFCo).

Le contenu des différents éléments de l'annexe est précisé par le Conseil d'Etat.

Les indicateurs sont calculés de telle manière qu'ils permettent une comparaison effective entre toutes les collectivités de même niveau.

Les formules pour le calcul des indicateurs financiers ainsi que leurs valeurs de référence permettant leur appréciation sont précisées par les directives du Service des communes

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2022	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12.2022
2900	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	5 363 390.92	345 565.80	28 514.27	5 680 442.45
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	265 434.40		17 393.79	248 040.61
2930	Préfinancements	507 000.00			507 000.00
2950	Réserve liée au retraitement (passage MCH2)	3 011 229.00		334 581.00	2 676 648.00
2960	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0.00			0.00
2980	Autres capitaux propres	0.00			0.00
2990	Résultat annuel	0.00	1 029 291.38		1 029 291.38
2999	Résultats cumulés des années précédentes	4 823 725.21	744 728.71		5 568 453.92
29	Total	13 970 779.53	2 119 585.89	380 489.06	15 709 876.36

Annexe aux comptes annuels : point G

Nom d l'entité ou de l'organisation	SAIDEF SA
Adresse NPA / Localité	Route de Châtillon 70 1725 Posieux
Forme juridique de l'entité ou de l'organisation	Société anonyme
Siège	Hauterive (FR)
Capital-actions, actions	Le capital-actions est fixé à CHF 27'000'000.- divisé en 675'000 actions nominales de CHF 40.-, libérées entièrement.
Activités, tâches publiques accomplies	Construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets
Part de la commune de Bois-d'Amont	1806 actions nominales de CHF 40.- soit une participation de CHF 72'240.-.

Arconciel, le 5 avril 2022

ENGAGEMENTS HORS BILAN 2022

Réseau santé de la Sarine pour les services médico-sociaux	CHF 313 459.90
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	CHF 802 346.00
Cercle scolaire Bois-d'Amont – Ferpicloz	CHF 0.00
Groupement d'adduction d'eau	CHF 0.00
Association Gérine-Nesslerera	CHF 511 206.19
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	CHF 480 767.00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : POINT F

Commune de Bois-d'Amont

Tableau des immobilisations corporelles du patrimoine administratif (140)

Exercice :

2022

		140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
		1400	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409	
		Terrains non bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des eaux	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Immobilisations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA *	
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	211 738.00	6 529 793.55	103 797.85	4 143 376.97	17 430 415.40	150 001.00	921 384.28	927 626.82	144 181.00	
	(+) Augmentation		23 126.10		32 913.65			107 309.00	357 771.51		
	(-) Diminution							93 000.00			
	(+) Transferts / reclassement (de PA à PF)										
Amortissements ordinaires cumulés	valeur de l'immobilisation	211 738.00	6 552 919.65	103 797.85	4 176 290.62	17 430 415.40	150 001.00	935 693.28	1 285 398.33	144 181.00	
	Etat au		-1 770 706.20	-32 470.60	-545 643.25	-9 314 098.05		-409 621.35	0.00	-28 836.20	
	(-) Amortissements planifiés		169 602.95	4 023.00	68 080.90	536 175.40		56 855.10		14 418.10	
	(+) Amortissements non planifiés							53 163.00			
	(+) Corrections de valeur										
	Etat au		-1 940 309.15	-36 493.60	-613 724.15	-9 850 273.45	0.00	-413 313.45	0.00	-43 254.30	
Valeur comptable	Valeur comptable nette	211 738.00	4 612 610.50	67 304.25	3 562 566.47	7 580 141.95	150 001.00	522 379.83	1 285 398.33	100 926.70	
	dont celle des installations de leasing										
	Valeur d'assurance		353 000.00			29 681 900.00					

Tableau des immobilisations - Autres patrimoine administratif (142 à 146)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : POINT G

Commune de Bois-d'Amont

2022

Exercice :

		142 Immobilisations incorporelles					
		1420	1421	1427	1429	1454	
		Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisation incorporelles	Participation aux entreprises publiques	
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022			697 264,15	72 240,00	
	(+) Augmentation	en 2022					
	(-) Diminution	en 2022					
	(+) Transferts / reclassement (de PA à PF)	en 2022					
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	0,00	0,00	0,00	697 264,15	72 240,00
Amortissements ordinaires cumulés	Etat au	01.01.2022			-464 779,50		
	(-) Amortissements planifiés	en 2022			46 973,25		
	(+) Amortissements non planifiés	en 2022					
	(-) Corrections de valeur	en 2022					
	Etat au	31.12.2022	0,00	0,00	-511 752,75	0,00	
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	0,00	0,00	185 511,40	72 240,00	
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022					
	Valeur d'assurance	31.12.2022					

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : POINT G

Tableau des immob. corporelles en cours de construction du PA

Commune de Bois-d'Amont

Exercice : 2022

		14040.00	14070.07	Remarques
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation			
	(+) Augmentation		7 312.85	
	(-) Diminution			
	(+) Transferts / reclassement (de PA à PF)			
	valeur de l'immobilisation	0.00	7 312.85	
Etat au	0.00	0.00		
(-) Amortissements planifiés	0.00	0.00		
(+) Amortissements non planifiés				
(+) Corrections de valeur				
Etat au	0.00	0.00	Amortissements ordinaires cumulés du PA. Aucun amortissement pour les immobilisations en cours de construction.	
Valeur comptable nette	0.00	7 312.85		
dont celle des installations de leasing				
Valeur d'assurance				

Ecritures comptables :

	Doit	Avoir	Montant
31.12.2022	14040.00	14070.07	
Dès 20	0291.3300.40	14040.99	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : POINT G

Commune de Bois-d'Amont

Tableau des immob. corporelles en cours de construction du PA

Exercice :

2022

			14031.00	14071.01	Remarques
			Canalisation des eaux usées et bassin de rétention	Conduite eau - secteur Le Chenailion	
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022		3 583,25	Au 1er janvier, le solde représente l'avancement des travaux.
	(+) Augmentation	en 2022		23 380,54	
	(-) Diminution	en 2022			
	(+) Transferts / reclassement (de PA à PF)	en 2022			
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	0.00	26 963,79	
	Etat au	en 2022	0.00	0.00	
Amortissements ordinaires cumulés	(-) Amortissements planifiés	en 2022	0.00	0.00	
	(+) Amortissements non planifiés	en 2022			
	(+) Corrections de valeur	en 2022			
	Etat au	31.12.2022	0.00	0.00	Amortissements ordinaires cumulés du PA. Aucun amortissement pour les immobilisations en cours de construction.
	Valeur comptable nette	31.12.2022	0.00	26 963,79	
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022			
Valeur d'assurance	31.12.2022				

Ecritures comptables :

	Doit	Avoir	Montant

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : POINT G

Tableau des immob. corporelles en cours de construction du PA

Commune de Bois-d'Amont

Exercice :

2022

			14032.00	14072.00	Remarques
			Canalisation des eaux usées et bassin de rétention	Collecteur La Dey-Le Pelletier	
	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022		0.00	Au 1er janvier, le solde représente l'avancement des travaux.
Coût d'acquisition	(+) Augmentation	en 2022		31 242.39	
	(-) Diminution	en 2022			
	(+) Transferts / reclassement (de PA à PF)	en 2022			
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	0.00	31 242.39	
Amortissements ordinaires cumulés	Etat au	en 2022	0.00	0.00	
	(-) Amortissements planifiés	en 2022	0.00	0.00	
	(+) Amortissements non planifiés	en 2022			Durée d'utilisation : 80 année, soit un taux d'amortissement de 1.25 % qui débutera en 2022.
	(+) Corrections de valeur	en 2022			
	Etat au	31.12.2022	0.00	0.00	Amortissements ordinaires cumulés du PA. Aucun amortissement pour les immobilisations en cours de construction.
	Valeur comptable nette	31.12.2022	0.00	31 242.39	
Valeur comptable	dont celle des installations de leasing	31.12.2022			
	Valeur d'assurance	31.12.2022			

Ecritures comptables :

	Doit	Avoir	Montant
31.12.2022	14032.00	14070.00	
Dès 20	7201.3320.90	14032.99	
Reclassement dans une nouvelle catégorie d'immobilisation			
Amortissement planifié			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : POINT G

Tableau des immob. corporelles en cours de construction du PA

Commune de Bois-d'Amont

Exercice :

2022

			14032.00	14072.01	Remarques
			Canalisation des eaux usées et bassin de rétention	Collecteur Péroula	
	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022		0.00	Au 1er janvier, le solde représente l'avancement des travaux.
Coût d'acquisition	(+) Augmentation	en 2022		157.43	
	(-) Diminution	en 2022			
	(+) Transferts / reclassement (de PA à PF)	en 2022			
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	0.00	157.43	
Amortissements ordinaires cumulés	Etat au	en 2022	0.00	0.00	
	(-) Amortissements planifiés	en 2022	0.00	0.00	
	(+) Amortissements non planifiés	en 2022			Durée d'utilisation : 80 année, soit un taux d'amortissement de 1.25 % qui débutera en 2022.
	(+) Corrections de valeur	en 2022			
	Etat au	31.12.2022	0.00	0.00	Amortissements ordinaires cumulés du PA. Aucun amortissement pour les immobilisations en cours de construction.
	Valeur comptable nette	31.12.2022	0.00	157.43	
Valeur comptable	dont celle des installations de leasing	31.12.2022			
	Valeur d'assurance	31.12.2022			

Ecritures comptables :

	Doit	Avoir	Montant
31.12.2022	14032.00	14070.02	
Dès 20	7201.3320.90	14032.99	
Reclassement dans une nouvelle catégorie d'immobilisation			
Amortissement planifié			